

NOTE DE SERVICE DU 15 JUIN 2026

Objet : POSTE A POURVOIR

CAEN, le 15 juin 2026

- Compte tenu des besoins du service, le poste suivant est ouvert :

 Poste de Psychomotricien(ne) à 50% de temps

Sous contrat à durée déterminée pour remplacement congé maternité

Du 1^{er} septembre 2026 au 31 janvier 2027 – au CAMSP DE CAEN

(suivant l'annonce annexée)

L'annonce est publiée également en externe. Les éventuelles candidatures internes seront néanmoins étudiées en priorité et devront être adressées avant le vendredi 3 juillet 2026 au siège de l'association par mail ou courrier (lettre de candidature et curriculum vitae actualisé).

Florent LEMAITRE,
Directeur Général

Association Gaston MIALARET
Siège Social
4, rue Raymonde Bail
14000 CAEN
Tél : 02 31 53 35 70 - Fax 02 31 74 35 65
Email : siege@mialaret.asso.fr

Association Gaston MIALARET
4, rue Raymonde Bail 14000 CAEN
Tél : 02 31 53 35 70
Mail : siege@mialaret.asso.fr



Recrute
UN(E) PSYCHOMOTRICIEN(NE)
Pour son CAMSP
De CAEN / CALVADOS (14)

Contrat à durée déterminée – 50 % de temps
Du 1^{er} septembre 2026 au 31 janvier 2027

Salaire selon Convention Collective du 15 mars 1966

Intitulé du poste

Psychomotricien(ne) au C.A.M.S.P de CAEN sous contrat à durée déterminée (remplacement congé maternité) - poste à 50 % de temps.

Contexte

Le/La psychomotricien(ne) en CAMSP exerce au sein d'une équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité du médecin.

En CAMSP polyvalent, le/la psychomotricien(ne) prend en charge des enfants entre 0 et 6 ans présentant :

- Des retards de développement.
- Des handicaps ou déficiences avec ou sans troubles associés (sensoriels, physiques ou cognitifs dus à une prématurité, une anomalie génétique, des accidents périnataux, ou malformations cérébrales...).
- Des difficultés en lien avec une problématique psychoaffective : instabilité, inhibition, retard psychomoteur, troubles envahissants du développement, troubles du comportement, difficultés d'accordage dans la relation parents/enfant.
- Des troubles instrumentaux : motricité générale, motricité fine, difficultés de coordination/dissociation (apraxie), troubles spatiaux temporels, troubles de l'oralité... ceux-ci sont rarement isolés et sont à comprendre dans une problématique plus globale.

Missions et contenu du poste

Le/La psychomotricien(ne) réalise des bilans psychomoteurs et/ou observation psychomotrices.

Les conclusions sont transmises en réunion de synthèse et la décision de la prise en charge et de ses modalités sera prise en équipe en accord avec les parents. Le/La psychomotricien(ne) est amené(e) à faire des prises en charge individuelles, en présence des parents ou en groupe.

Des bilans d'évolution seront effectués au moins une fois par an.

En réunion de synthèse, le/la psychomotricien(ne) participe au travail d'élaboration clinique des situations évoquées et transmet les éléments cliniques nécessaires à la compréhension de la problématique des enfants, en accord avec une approche psychodynamique.

Le/La psychomotricien(ne) détermine les techniques et médiations à utiliser au sein des séances selon les troubles, difficultés et potentialités de l'enfant. Il accompagne la famille dans la prise de conscience des troubles et de leurs implications au quotidien.

Il/elle peut être amené(e) à rencontrer des professionnels extérieurs au CAMSP (école, crèches, services sociaux, PMI, etc....) ou intervenir sur les lieux de vie de l'enfant.

Le/la psychomotricien(ne) participe également aux missions de prévention du CAMSP.

Pour l'élaboration de son travail, il est nécessaire au psychomotricien d'avoir un temps de prise de notes après chaque séance. Cette élaboration suppose également un temps de documentation, de recherche et formation personnelle théorique et pratique.

Au sein de son travail au CAMSP, il/elle peut être amené(e) à intervenir auprès d'autres professionnels de santé dans le cadre de leur formation.

Il/elle peut encadrer des stagiaires psychomotriciens et superviser le mémoire de fin d'étude.

Rémunération

Conditions d'embauche et salariales de la convention collective du 15 mars 1966.

Compétences requises

Il doit être titulaire du diplôme d'état de psychomotricien.

Les qualités attendues sont l'écoute, l'observation, la capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire, les aptitudes rédactionnelles, relationnelles avec les enfants et les familles et d'adaptation.

Merci d'adresser lettre de motivation et CV

Avant le vendredi 3 juillet 2026 :

Mme PINEAU, Présidente de l'Association et M. LEMAITRE, Directeur Général

4 rue Raymonde Bail – 14000 CAEN

Tél : 02.31.53.35.70 Fax : 02.31.74.35.65

siege@mialaret.asso.fr